

de l'habitation. J'estime que le gouvernement devrait songer à constituer une Commission royale d'enquête sur l'habitation, qui pourrait commencer ses séances maintenant et recueillir les renseignements dont nous avons besoin pour élaborer des solutions aux problèmes qui se poseront aux villes canadiennes au cours des vingt prochaines années.

Nous savons tous que nos régions urbaines croissent constamment en nombre et en importance et que le temps n'est pas loin où 80 p. 100 des citoyens vivront dans les villes et 20 p. 100 dans les campagnes. Cette évolution va poser des problèmes presque atterrants. A mon sens, cette commission royale d'enquête devrait avoir un mandat étendu. Ainsi, je crois qu'elle devrait déterminer les besoins domiciliaires approximatifs des familles à petit revenu. Elle devrait recommander un programme national d'habitation intéressant toutes les couches de la société et traiter de l'habitation des familles à petit revenu, des familles à revenu moyen et des vieillards.

Cette Commission devrait faire des études et présenter un rapport sur le genre de programmes d'habitations publiques nécessaires dans les différentes collectivités: grandes, moyennes et petites. Elle devrait également entreprendre des études et présenter un rapport sur le rôle de l'État dans le regroupement des terres et les entreprises d'habitation à loyer modique, car nous n'avons pas su définir le rôle de l'État.

Après avoir étudié la question, la Commission devrait proposer un régime plus simple d'arrangements financiers et comptables entre les participants. Elle devrait examiner l'échelle des loyers applicable à tous les genres de projets de logement public et présenter un rapport à ce sujet. Elle devrait aussi présenter un rapport sur les programmes de logement public qui existent actuellement, sur les problèmes qui se posent à cet égard et sur la meilleure façon de contourner les difficultés. Elle devrait étudier la question de savoir s'il serait souhaitable que les niveaux supérieurs de gouvernement s'en tiennent à un rôle d'agents financiers, quitte à accorder plus d'autonomie aux municipalités ainsi qu'aux agences et organismes régionaux qui veillent à l'exécution des entreprises. Elle devrait présenter un rapport sur la participation de l'entreprise privée aux régimes de rénovation urbaine et aux programmes de logement public. Nous n'avons jamais délimité clairement les rôles respectifs du gouvernement et de l'entreprise privée dans les entreprises domiciliaires, et il en résulte constamment de la confusion.

La Commission devrait examiner la planification générale des entreprises de logement

[M. Scott.]

public, notamment en ce qui a trait à la conception et à l'ampleur des projets, à la fourniture des services, aux rapports entre les entreprises et les programmes de rénovation urbaine, à la conservation, à la restauration et à l'acquisition de maisons existantes, questions qui intéressent toutes un programme d'ensemble. On devrait ainsi pouvoir se faire une idée de l'organisation régionale requise pour régler la question de la rénovation urbaine de logement public de réaménagement. Je pense que, la loi une fois en vigueur, l'organisation requise sera mise sur pied dans deux ou trois ans, à mesure que la loi s'appliquera plus fréquemment. Toutefois, ce dont nous avons réellement besoin c'est d'une étude méticuleuse et approfondie à ce sujet. Il faudrait établir un rapport sur l'habitation pour les personnes âgées en mentionnant, plus particulièrement, l'environnement et l'emplacement nécessaires, ainsi que la collaboration entre les divers paliers de gouvernement, les aspects économiques, les difficultés dans lesquelles se débattent nos retraités, et leurs besoins.

Ce ne sont là que quelques points qui devraient, à mon avis, faire l'objet des études de la Commission. Si celle-ci était instituée et pouvait siéger au cours des deux ou trois prochaines années pour recueillir, selon l'usage, les renseignements requis, le gouvernement obtiendrait, à mon avis, les données qui lui permettraient de mettre en œuvre, non pas le programme à court terme qui s'impose évidemment à l'heure actuelle, mais une entreprise de longue haleine tendant à évaluer l'ensemble du problème de l'expansion urbaine au Canada et la meilleure façon dont nous, c'est-à-dire le gouvernement, devons l'envisager. Je sais que c'est là une tâche considérable et c'est pour cela que je proposerais—à contrecœur du reste—d'instituer une Commission royale. Généralement, je n'aime pas ces Commissions. Toutefois, il me semble que c'est un genre de travail dont elles pourraient utilement se charger. Si le ministre voulait bien tenir compte de cette éventualité, il me semble qu'il serait possible de dresser un programme à long terme.

Je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit au début. Nous voyons avec satisfaction présenter cette loi et nous espérons que le ministre fera preuve d'initiative dans ce gouvernement qui en a désespérément besoin. Alors, en dépit des problèmes qui se posent, nous finirons par les résoudre.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe approuvent également les améliorations qu'entraînera l'adoption du bill dont nous sommes saisis. Comme tout le monde, je suppose que nous pouvons toujours trouver plus de choses